



TEXTE ADOPTE n° 429

« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2004-2005

12 mai 2005

PROJET DE LOI

ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE
EN PREMIERE LECTURE,

*autorisant l'approbation de l'**entente** en matière
de **sécurité sociale** entre le Gouvernement de la République
française et le Gouvernement du Québec.*

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la
teneur suit :*

Voir les numéros : **2021** et **2252**.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec, signée à Paris le 17 décembre 2003, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 mai 2005.

Le Président,
Signé : Jean-Louis DEBRÉ

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 2021.

Texte adopté n° 429 : Projet de loi autorisant l'approbation de l'entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec